

MAIRIE du 4^{ème} arrondissement

Procès-verbal in extenso du Conseil d'Arrondissement

Du Mercredi 04 mai 2022 – 18h30

Salle du Conseil

REMI ZINCK :

Mesdames, Messieurs,

Bonsoir, à toutes et à tous, bienvenue au Conseil du 4^{ème} arrondissement pour ce Conseil du 04 mai.

Le mercredi 04 mai 2022 à 18h30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le jeudi 28 avril 2022 par M Le Maire du 4^{ème} arrondissement, sont réunis dans la Salle du Conseil.

Nous allons procéder à la désignation d'une secrétaire, je vous propose la candidature de Mme Cabot, je sou mets cette proposition aux votes :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Mme Cabot, vous allez assurer la fonction de secrétaire, vous allez procéder à l'appel nominal des élus s'il vous plaît.

MARIE-AGNES CABOT:

Merci M le Maire, Bonjour à toutes et à tous.

- Rémi ZINCK - présent
- Alexandre CHEVALIER - présent
- Aline GUITARD - présente
- Matthieu ARRONDEAU - présent
- Elodie TRIAS - présente
- Laura ARNOD - Excusée pouvoir
- Loïc RIGAUD - présent
- Sylvie PALOMINO - présente
- Yannick PAPAIX - présent
- Anne PELLET - présente
- Samuel MECKLENBURG - présent
- David KIMELFELD - présent
- Marie-Agnès CABOT - présente
- Nadège BORRON - présente

- Chloé VIDAL - présente

Merci.

REMI ZINCK :

Merci Mme Cabot.

Dans les informations générales, j'en ai quelques une à vous faire part.

Tout d'abord dans l'ordre du calendrier de demain, nous avons un atelier participatif concernant le budget participatif qui se déroulera au Clos boulistes à 18h00 avec une animation pour les enfants de manière à ce que les parents qui souhaitent venir participer à l'atelier, puissent confier leurs enfants. J'en profite aussi car nous n'aurons pas de Conseil d'ici là, le 31 mai, il y aura aussi un atelier participatif qui se déroulera Place Flammarion à l'ouest de l'arrondissement, de 16h00 à 19h00.

Vendredi 06, à 17h00 nous avons l'inauguration du square Bouvier, bien évidemment vous êtes toutes et tous conviés à ce moment que j'espère festif et pas arrosé par l'eau de pluie !

C'est pas gagné !

Le 21-22 mai la voie est libre comme d'habitude dans le périmètre habituel. Et puis comme nous sommes dans la salle du Conseil, comme vous pouvez le voir, je le dis pour les gens qui sont surtout en visio. Nous avons organisé par le CIL La Croix-Rousse n'est pas à vendre, une exposition sur le Boulevard depuis sa création du temps des fortifications, sa création et jusqu'à ce jour, et comme vous le savez il sera amené lui aussi à évoluer dans le temps. Il fera partie d'une exposition peut-être un jour prochain sur le nouveau Boulevard à partir de nos années à venir.

J'en profite aussi puisqu'on arrive après cette période électorale, pour remercier à nouveau les Présidents des bureaux de votes et les assesseurs qui se sont mobilisés pour ces deux dimanches d'élections Présidentielles. J'espère que nous aurons la joie de les retrouver également pour la plupart pour les élections Législatives.

Enfin une activité moins satisfaisante, moins heureuse que subit notre arrondissement. C'est la baisse pour ne pas dire la suppression de la subvention de la Région à la Villa Gillet, c'est un mauvais coup qui nous arrive. La Villa toutefois, maintient ses engagements vis-à-vis des artistes et des lycéens. Je dirais que c'est aussi une attaque des structures qui sont à toute une filière du livre, et parfois à des petites structures qui vont beaucoup souffrir de cette absence de subventions donc au nom des élu-es de la majorité, nous voulons apporter notre soutien à la Directrice de la Villa ainsi qu'à toutes son équipe et évidemment à notre collègue Mme Perrin-Gilbert pour son combat pour le maintien de l'activité de cette Villa.

Je crois qu'il y avait un propos, certains élus l'avaient demandé ?

C'est Mme Borron qui va le lire ? Je vous passe la parole.

NADEGE BORRON :

M le Maire, Chèr.e.s Collègues,

L'élection Présidentielle est toujours, sous la 5^{ème} république, un moment démocratique révélateur.

Malgré une forte abstention (18% au premier tour et 24% au deuxième) l'ensemble des forces de gauche, sur la ville de Lyon, a recueilli 34,97% au premier tour contre 25,69% pour Emmanuel Macron et 7,26 pour Marine Le Pen.

Ce sont d'abord les quartiers populaires et les classes sociales victimes de la politique néo-libérale du président Macron qui se sont exprimées pour une plus grande justice sociale, des services publics plus efficaces, tournés vers nos concitoyen-ne-s les plus en difficulté.

Les élu-e-s de Lyon en Commun prendront en compte cette espérance exprimée au premier tour au fil de leur mandat municipal, dans le cadre des compétences qui sont les leurs ; ils seront attentifs aux demandes des habitant-e-s pour l'amélioration de leur vie quotidienne, de leurs services publics et de leur cadre de vie.

Dans une république démocratique, laïque et sociale, l'échelon municipal est fondamental dans l'articulation des aspirations des habitants et des habitant-e-s avec leurs politiques publiques nationales : pour les accompagner quand elles leur sont favorables, ou les combattre dans le cas contraire.

Les élu-e-s Lyon en Commun feront entendre la voix des plus faibles, de ceux et celles qui sont en difficulté, vivant dans nos quartiers des minima sociaux ou des petits salaires, pour lesquels la solidarité de proximité est parfois vitale.

Enfin les élu-e-s Lyon en Commun seront à l'écoute, avec les institutions concernées, d'une jeunesse mise en difficulté par la crise sanitaire, qui aspire à retrouver l'espoir d'un parcours d'études et de formation professionnelle cohérent, dans une ville favorisant les choix de chaque citoyen et citoyenne dans le cadre de l'intérêt général.

Merci.

REMI ZINCK :

Merci Mme.

Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du compte-rendu et du procès-verbal de la séance du 16 mars. Si personne n'a d'observation à présenter concernant leur rédaction, je les mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous informe que l'on va faire un petit changement concernant le déroulé de la séance du Conseil par rapport à l'ordre du jour initial. M Mecklenburg doit quitter le Conseil pour assister à un évènement, donc on passera ses dossiers en premier.

Je vous remercie de votre compréhension.

Je vous passe la parole pour la délibération 269 M Mecklenburg.

4-22-3919-269 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions pour la programmation de la première édition du festival « Entre Rhône et Saône », du 1^{er} au 3 juillet 2022 – Approbation de conventions

Je suis très heureux de vous présenter la délibération n°3919 qui a pour objet l'attribution de subventions pour la programmation de la première édition du festival « Entre Rhône et Saône », du 1^{er} au 3 juillet 2022.

Il s'agit là pour la ville de Lyon de proposer chaque premier week-end de juillet un festival populaire, familial et écologique avec cette volonté de renouer avec le passé fluvial de Lyon, de reconnecter les Lyonnaises et les Lyonnais à leurs cours d'eau, physiquement et symboliquement, mais aussi de participer à éveiller les consciences sur les dangers qui planent sur cette ressource précieuse, vitale même. 53 structures proposeront ainsi pas moins de 76 évènements.

Veuillez noter que le choix de ces structures a été effectué à partir d'un appel à projets auquel ont répondu 136 candidatures. Je vous demande aujourd'hui d'approuver un montant de 170 187 euros qui correspond au total des subventions que nous souhaitons allouer aux porteurs et porteuses de projets sélectionnés.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

J'avais une demande de parole ?

Mme Pellet, comme vous le voulez, pas de problème !

ANNE PELLET :

Merci.

Tout à fait bien d'avoir une considération importante et utile sur nos cours d'eau. On est bien entourés puisque nous avons le droit au Rhône et à la Saône.

Je voulais savoir quelles étaient plus précisément les opérations qui nous concerneraient parce que je n'en ai pas vu énormément sur le 4^{ème} arrondissement ? Ce qui m'a laissé un peu sur ma faim.

SAMUEL MECKLENBURG :

On a une actualité très très riche du côté des associations éducation populaire, vous savez qu'on a l'Ouest en fête, on a un carnaval, ensuite on a une programmation de l'été qui est assez chargée.

Cependant on a une association locale qui va participer au grand défilé et ensuite sur le 4^{ème} effectivement on a peu de structures.

ANNE PELLET :

J'ai vu une ballade sur les bords, mais je voulais plus parler sur l'eau, sur le cours d'eau.

SAMUEL MECKLENBURG :

Sur la fresque qui va être déployée sur les bords de Saône.

ELODIE TRIAS :

Oui effectivement, le Conseil de quartier Saône avait pour projet de réaliser une fresque sur un mur du quai Gillet et cette fresque sera réalisée dans le courant du mois de juin et portera sur la thématique de l'eau, puisque les habitants sont très attachés à la proximité de la Saône et cela rentrera dans le cadre de la programmation.

SAMUEL MECKLENBURG :

Et puis la vocation de cet événement c'était de rassembler pas seulement des acteurs culturels mais vraiment tous les acteurs associatifs locaux. On a aussi du sport peut-être quelques propositions Alexandre.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Oui, notamment une proposition du club de plongée Aquarius qui voudrait faire des baptêmes de plongée ce jour-là, alors après à quel endroit ? Cela n'a pas été décidé pour l'instant, dans l'eau, c'est sûr !

À quel endroit si c'est la Saône où le Rhône? Je ne saurais le dire. Nous verrons mais en tout cas ce sera une belle activité proposée aux enfants et même je crois à tout public.

REMI ZINCK :

M Kimelfeld ?

DAVID KIMELFELD :

M le Maire merci de me passer la parole.

Mes chers collègues, d'abord bien sûr nous allons voter cette délibération, saluer la bonne initiative, la bonne idée du Maire de Lyon, qui permet à Lyon mais surtout à leurs habitants et habitantes de renouer avec les fleuves et dans toutes les dimensions, vous l'avez évoqué.

Je crois que c'est une première édition, il faut laisser les choses s'installer et elles se construiront au fil de l'eau sans mauvais jeu de mots.

Je voulais, avec Sylvie Palomino, puisque cette délibération est présentée par votre adjoint à la culture, vous l'avez évoqué en début de Conseil, revenir sur le désengagement de la Région sur les acteurs culturels ; Alors vous avez cité la Villa Gillet, c'est très important dans le 4^{ème} arrondissement même si la villa rayonne largement au-delà du 4^{ème} arrondissement, d'ailleurs au-delà de la ville, même au-delà de la Métropole puisque ses actions sont aussi à l'international ; Mais souligner aussi que cette attaque de la Région n'est pas une attaque uniquement contre la Villa Gilet, elle est sur bon nombre d'acteurs culturels : l'Opéra, les Biennales et puis malheureusement sans doute d'autres suivront. Le théâtre de la Croix Rousse risque de ne pas être à l'abri de cette baisse extrêmement importante.

Et je pense qu'il y a urgence à réagir, parce que ces décisions vont mettre à mal un certain nombre d'actions. Elles vont notamment pour l'Opéra réduire la voilure y compris dans

l'activation de la charte de coopération culturelle, ce n'est pas simplement la programmation de l'Opéra réservée à un certain nombre d'initiés. C'est bien évidemment l'ensemble des actions qui se déroulent sur les territoires, et quelquefois en direction des personnes éloignées de la culture.

Elle va mettre en péril l'existence même d'un certain nombre d'acteurs culturels, vous avez évoqué la Villa Gillet. Je le rappelle, la Villa Gillet c'est 900 000 à 1 million d'euros de budget de fonctionnement, c'est 350 000 euros sur le budget de fonctionnement en moins. C'est 30 %, c'est l'existence même d'un acteur culturel qui aujourd'hui est remis en question par le Président de la Région et par son exécutif. Je rappelle que la Ville de Lyon avait augmenté entre 2020 et 2021 de 221 000 à 250 000 euros cette subvention, que la Métropole, sur une action, avait sur le Festival international de littérature voté une subvention de 35 000 euros. Pour le Festival international de littérature et pour Mode d'emploi.

Cette décision je pense qu'il faut que nous nous mobilisions de manière assez forte, vous l'avez évoqué, il faut accompagner je crois Nathalie Perrin-Gilbert adjointe à la culture, qui s'est exprimée de manière assez forte je crois cette semaine ou la semaine dernière. Mais je crois qu'à l'échelle de notre arrondissement, nous nous devons réagir à cette décision.

Je voulais vous faire deux propositions M le Maire, une qui est sans doute plus facile que l'autre à réaliser

La première vous l'avez déjà évoquée à travers votre déclaration, mais je crois que cette déclaration elle pourrait être signifiée par ce que l'on appelle une motion en Conseil d'arrondissement qui condamne fermement les décisions du Conseil régional, qui bien évidemment soutient la Villa Gillet et l'ensemble des autres acteurs, mais bien évidemment la Villa Gillet puisqu'elle est sur le territoire du 4^{ème} arrondissement et qui demande de manière solennelle au Président de la Région de revoir sa position. Cette motion elle peut être d'ailleurs bien évidemment, mais à charge à vous et loisir à vous si je puis dire loisir, en tout cas de la proposer en Conseil Municipal aussi. D'autres acteurs culturels, dans d'autres arrondissements sont concernés et seront concernés par cette décision extrêmement importante. Et puis il y a une deuxième proposition qui est plus difficile, à mon sens, à proposer, mais je l'indique ici, c'est pour ça que j'intervenais sur le festival. Ce festival, on a une première édition. Je ne sais pas le montant total du festival mais je crois qu'aujourd'hui on va voter 120 000 euros mais on est bien au-delà, on va être autour je crois de 500 000 euros. C'est de demander au Maire de Lyon, en tout cas de lui suggérer, il ne s'agit pas de lui faire une motion mais de lui suggérer que peut-être que cette édition pourrait être retardée d'une année et de mettre à profit, c'est pour cela que je dis que c'est compliqué et difficile, mais de mettre à profit tout ou partie de cette subvention pour répondre à l'urgence d'un certain nombre d'acteurs culturels qui ne passeront pas, en tout cas de manière assez difficile, la période.

Je sais que cette décision est extrêmement difficile, je la suggère, elle est retenue, elle n'est pas retenue, je n'en fais pas une polémique bien évidemment ! Mais c'est pour essayer de trouver des idées, puisque la Région a indiqué, de manière assez j'allais dire presque subliminale, à travers sa Vice-Présidence à la Région, que ma foi c'était pour une année, que peut-être que l'année prochaine que ceci, que cela, on ne sait pas bien exactement.

Moi ce que je crois, c'est que les décisions qui soient prises soient fermes et définitives, et je pense que, et pour le coup vous avez indiqué avec votre majorité vous souteniez la Villa Gillet, vous pouvez compter bien évidemment sur la mobilisation, je ne parlerai pas au nom d'Anne Pellet qui s'exprimera si elle le souhaite, mais en tout cas de notre opposition ici, je pense que ça doit dépasser les clivages. Il faut absolument que la Région revoit sa position, car sinon vous avez évoqué tout à l'heure votre bilan de la période électorale, il est clair qu'en tapant sur la culture ça n'arrange en rien les résultats électoraux tels qu'ils être pu écrits, même si je ne

partageais pas tout à fait l'analyse bien évidemment mais en tout cas, tout ou partie de l'analyse et en tout cas la culture est un élément extrêmement important et que l'on ne doit pas laisser reculer dans cette période extrêmement difficile.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Alors s'il y a plus de demande de parole sur cette délibération je la mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Je vous laisse la parole pour la délibération suivante sur la programmation « *Tout l'monde dehors !* »

4-22-3917-270 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors ! » 2022-
Approbation de conventions

Pour l'attribution de l'attribution de subventions de cette programmation 2022, je vous signale que nous fêtons donc les 20 ans d'un festival porté par la Ville de Lyon toujours participatif, gratuit et dans l'espace public. Avec ce double objectif : - de mettre d'une part en avant les talents émergents et la scène culturelle locale - Mais aussi de favoriser la convivialité, la rencontre, entre les habitants et les habitantes mais également entre le public et les artistes, notamment pour celles et ceux qui n'ont pas la chance de s'offrir des vacances au large de notre belle colline.

C'est cette année à travers Lyon 74 projets retenus parmi 160 candidatures. Avec à la Croix-Rousse une enveloppe Ville de Lyon de 20 760 euros à laquelle nous choisissons d'ajouter 2000 euros depuis la dotation d'animation locale. L'association de cyclistes musiciens La Poursuite s'associera aux Graines Electroniques et au collectif Libration pour proposer trois jours de festivités intitulés « Ta belle allure » qui proposeront une programmation pluridisciplinaire : ateliers participatifs, conférences musicales, performances interactives, et nombreux concert sur leur fameux vélo-scène.

Agend'Art proposera une soirée Tango avec un focus sur les musiques d'Argentine. La Villa Gillet s'associera avec la Bibliothèque de la Croix-Rousse et les Ateliers Du Grand Large pour proposer le festival Kaléidoscope pensé en priorité pour les enfants et adolescents avec un chantier de construction de cabanes et de textes, des ateliers de danses et d'écriture pour « sorcières en herbe ». Une série d'ateliers de dessin, sculpture, caricature, céramique, avec les jeunes artistes en résidence au Grand Large. Des ateliers d'improvisation avec les étudiantes et étudiants du Conservatoire de Lyon en compagnie d'auteurs et d'illustrateurs, des ateliers d'initiation à la langue des signes, des ateliers de performances réalisés par les enfants et jeunes adolescents du projet « Graines de lecteurs ».

Melting Pop proposera un concert de cuivres transgressant non sans une certaine malice la frontière entre ladite « musique savante » et la pop culture. Avec le souci de mettre toujours davantage en lumière notre patrimoine, La Supercherie réciproque proposera, une pièce de

1768 écrite par l'autrice Françoise-Albine Benoist dans laquelle elle glisse des propos particulièrement subversifs en faveur de la liberté des femmes en l'enrobant très habilement dans un certain moralisme qui lui permet d'échapper de justesse aux censures royales et religieuses de l'époque.

Nous assisterons à une représentation de danse contemporaine du fameux Jeune Ballet Désoblique, que je ne présente pas.

Le collectif Les Indécis racontera l'histoire du voyage tumultueux de Zana 11 ans exilé d'Afghanistan qui traversa la Méditerranée sur un matelas gonflable pour rejoindre la France. L'association Idée Haut proposera de déployer sa Station d'Écoute Suspendue : un voyage sonore exceptionnel à travers une sorte de cinéma pour oreilles où les musiciens et les grimpeurs évoluent suspendu aux arbres à la manière d'une nouvelle espèce cherchant à établir un dialogue avec les habitants de la forêt.

La Zone un spectacle pour ado accompagné d'une expo photo explore la thématique des théories du complot, le rôle des réseaux sociaux et plus largement la circulation de l'information. La Douce, notre talentueuse compagnie très Croix-Roussienne proposera son Show iconoclaste et festif : Les 4 mousquetaires - Epopée Pop. Tandis que Karakib, offrira son festival destinée à la musique sous toutes ses formes, des ateliers découverte et toutes sortes d'animations. Musiques traditionnelles et du monde, jazz, électro, DJ set... Avec une petite buvette, et restauration seront assurées par des producteurs et des acteurs associatifs locaux.

Enfin Volca avec « l'Enfant Sauvage » propose un spectacle sociopolitique entre conte, hip hop, théâtre et danse librement inspiré de l'histoire de Victor l'enfant sauvage découvert dans les années 1800 à l'âge d'environ 10 ans qui après avoir vécu seul dans une forêt de l'Aveyron et celle de Kaspar Hauser, un orphelin muet qui apparaît sur une place à Nuremberg un beau jour alors qu'il était coupé du monde depuis sa naissance.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je vais mettre cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à M Arrondeau.

4-22-3992-258 : Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU

Objet : Lyon 4^e – Renouvellement de la convention d'occupation précaire et révocable accordée par la Ville de Lyon au profit de La société des Meilleurs Ouvriers de France du Rhône autorisant la mise à disposition de locaux sis 18 rue de Belfort – EI 04188

Merci M le Maire, Bonsoir à tous,

Pour ce premier rapport 3992 pour le renouvellement d'une convention, la ville est propriétaire de locaux d'une surface de 207 m² avec 2 places de parking souterrain situés au 18 rue de Belfort et mis à disposition depuis 1995 à l'association « La société des meilleurs ouvriers de France du Rhône » pour une redevance annuelle fixée à 4800 euros lors du dernier renouvellement de la convention en 2018.

L'association « La société des Meilleurs Ouvriers de France » a pour objectif de valoriser, des métiers manuels et la transmission du goût de l'excellence aux plus jeunes. Reconnue d'utilité publique, elle contribue également au rayonnement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à travers l'organisation de manifestations et d'expositions en France et à l'étranger. Les locaux du 18 rue de Belfort à Lyon 4^{ème} permettent en outre de créer un espace d'échange et de rassemblement au niveau régional.

Au vu des objectifs affichés par l'association, la ville est favorable à la reconduction de cette mise à disposition et au renouvellement de la convention d'occupation précaire pour l'année 2022. Compte tenu de la réévaluation de la valeur locative de ce bien immobilier, la redevance annuelle est désormais fixée à 5000 euros.

Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je vais mettre cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe vous laisse la parole pour la 259, s'il vous plaît.

4-22-3933-259 : Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU

Objet : Illuminations 2021 – Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 37 463 euros

Ce rapport présente les compléments de subvention au projet d'illuminations de fin d'année proposé par les associations de commerçants. Les subventions se versent en effet en deux fois, après présentation des factures acquittées par les bénéficiaires.

Sur le 4^{ème} arrondissement, il sera ainsi versé à Lyon Côté Croix-Rousse 2314 euros supplémentaires, pour son projet de décoration et d'illumination des vitrines des adhérents de l'association pour un total de dépense de 11 927 euros portant la participation de la ville à 60% du budget total.

Malgré les difficultés financières dues à une baisse de recettes sur l'année 2021, essentiellement liée à la crise sanitaire, l'association a su mener un projet d'animation de fin d'année cohérent et attractif avec ses commerçants adhérents. Elle a de plus réussi à conserver une bonne dynamique d'adhésion et continue à proposer des projets fédérateurs et solidaires qui participent à l'attractivité de notre quartier. Je tiens encore une fois à remercier

l'équipe de Lyon côté Croix-Rousse, constituée je le rappelle de commerçants bénévoles, et sa chargée de mission, pour tout ce qu'elle apporte à la vitalité de notre arrondissement.

Je tiens aussi à signaler que dans la perspective de la fin d'année 2022, on a prévu dans le mois de mai, avec l'ensemble des acteurs associatifs et citoyens concernés, une réunion de préparation des projets d'illumination et d'animation de fin d'année.

Afin de finaliser l'appui de la collectivité aux associations de commerçants Lyonnaises au titre de l'année 2021, je vous propose de voter favorablement à cette délibération.

REMI ZINCK :

J'ai une demande d'intervention de Mme Pellet, je vous en prie.

ANNE PELLET :

Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur Arrondeau.

On s'est tous combien les commerçants de la Croix Rousse et leurs actions sont vraiment importantes pour la Croix Rousse et sa vitalité qui est réputée pour ça. Et ils font même la fierté des Croix-Roussien. On sait aussi que les deux dernières années ont été quand même très difficiles pour eux avec la pandémie, la concurrence croissante de la vente en ligne, qui est quand même compliquée. Les accès aussi, j'ajoute, la colline devenue difficile puisque la fermeture de la montée Bonafous tristement qui a fêté son deuxième anniversaire le 30 avril dernier et je pense à ceux qui ont subi directement cet incendie et qui ont perdu leur logement. Cette fermeture de monter plus le fait qu'il y ait une restriction vraiment dure sur la montée Saint-Sébastien fait qu'on arrive beaucoup moins facilement par certains côtés à la Croix-Rousse, et ça ne facilite pas du tout les ventes et la vie des commerçants qui sont sur les côtés de la rue d'Austerlitz, la rue du Mail, jusqu'à même la grande rue et la petite place de la Croix-Rousse qui constatent une baisse importante, impactant fortement leur chiffre d'affaires.

À cela s'ajoute pour l'association Lyon côté Croix-Rousse, dont on peut reconnaître que le dynamisme et leurs actions, que les recettes sont déjà largement impactées par ces problèmes, puisque pendant 2 ans ils ont fonctionné beaucoup plus au ralenti. Ils déplorent l'interdiction cette année de pouvoir utiliser le boulevard de la Croix-Rousse pour le vide-greniers. En fait la proportion de forains installés sur le Boulevard de la Croix-Rousse par rapport à la proposition qu'il leur est faite d'être sur la Place Commandant Arnaud, réduit énormément le nombre de forains qui seront là, et qui permettent d'alimenter quand même les recettes de cette association.

Ca commencera déjà le 7 mai prochain puisque il y a déjà un vide-greniers. Et ce nombre de linéaires qui est perdu alors qu'en l'espace de 2 heures, rien que sur le boulevard, tous les linéaires étaient vendus, fait qu'il va y avoir beaucoup de gens qui ne vont pas trouver d'emplacement et donc une perte de chiffre d'affaires comme je l'ai dit.

A cela s'ajoute le fait que le stationnement des forains, pour décharger leur matériel, n'est plus possible sur la Place commandant Arnaud. C'est ce que l'on m'a dit et ils ne trouvent pas comment faire et quelle est la solution qui leur ait proposée. Visiblement il y a de l'incompréhension, ou en tout cas des choses qui ne sont pas abouties. Vous nous avez dit qu'il y avait une réunion bientôt, et c'est tant mieux ! Je pense qu'il y a pas mal de choses à clarifier avec eux.

Concernant le fait aussi des illuminations, l'année dernière elles n'avaient pas été financées comme ils l'auraient voulu, puisque la subvention même si elle était passée de 50 à 60, n'ayant

pas une grosse somme au départ, puisqu'ils avaient vécus quand même des difficultés, a fait que les illuminations étaient réduites, malheureusement pour eux et pour tous, à la boîte aux lettres du Père Noël et quelques petits événements mais beaucoup moins visibles et beaucoup moins gais pour l'ambiance que l'on attend des fêtes de Noël.

On peut se demander déjà qu'avec finalement, le fait que la subvention étant en accord en proportion pour vous, pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas, puisque la Mairie a fait finalement une économie de financement, puisqu'elle n'a pas financé une grosse somme, même si c'est 60/40.

Ce n'est pas le 60/40 qui n'est qu'important, c'est par rapport à une première somme. Si la somme minimale est petite, forcément ça ne va pas chercher très loin !

Pour relancer ces illuminations auxquelles les gens sont très attachés, qui permettent de passer la fin de l'année de manière très sympathique, est-ce que la Mairie n'aurait pas pu faire plus d'efforts ? Sachant que l'année dernière elle n'avait pas eu à faire une grosse dépense sur ces illuminations.

MATTHIEU ARRONDEAU :

Sur les illuminations, on reste quand même sur la même pratique, la même politique, c'est-à-dire un cofinancement des projets, je rappelle quand même qu'il y a beaucoup d'associations de commerçants qui sont aussi en demande, et qui se créent aussi et qui veulent aussi valoriser et dynamiser leur quartier.

On est sur des budgets qui sont constants sur les illuminations donc il n'y a pas de changement de politique, de stratégie, à ce niveau-là. On espère forcément que l'association Lyon côté Croix Rousse pourra être en capacité de mener un projet cohérent c'est pour ça qu'on fait cette réunion et qu'on va aussi inviter d'autres acteurs, pas que Lyon côté Croix Rousse, il y a Croix-Rousse le village et aussi d'autres associations de commerçants et peut-être même des collectifs citoyens qui pourront être aussi intéressés par la création d'un projet d'illumination.

S'agissant du Boulevard il y a le marché, ce qui nous empêche aujourd'hui de faire ce vide-greniers, on a un vide-greniers qui va se tenir effectivement sur la Place du Commandant Arnaud. C'est une réalité, on a choisi de ne pas le permettre sur le Boulevard étant donné qu'il y a la présence du marché et puis c'était aussi les accès c'est ça ?

Le stationnement ça a toujours été une problématique entre guillemets sur la Croix Rousse, ce n'est pas nouveau. Après les accès, effectivement, on a Bonafous qui est fermée, saint Sébastien qui ne permet plus l'accès en voiture effectivement. Quand on regarde bien quand même la structure de notre commerce local, on voit bien que la zone de chalandise effectivement c'est une consommation majoritairement locale, et que la zone de chalandise s'élargit au 1^{er} et à Caluire. Finalement, la clientèle qui vient d'un peu plus loin est assez marginale donc effectivement il peut y avoir des pertes de chiffres d'affaires. J'entends bien, mais elle n'est pas à mon avis aussi importante que les commerçants peuvent nous le dire.

J'entends bien que les accès soient difficiles. On a quand même des transports en commun qui sont là, une mobilité douce qui existe.

REMI ZINCK :

Je voudrais simplement compléter les propos de Monsieur Arrondeau pour aller dans son sens, pour en connaître comme lui d'ailleurs le monde du commerce, la baisse du chiffre

d'affaire du commerce elle est générale et là ce n'est pas hélas ou heureusement elle n'est pas uniquement à la Croix Rousse.

Je comprends que les commerçants soient dans une situation un peu d'inquiétude, ils vont rembourser les prêts aussi du gouvernement, tout ça crée une inquiétude.

Après je dirais qu'il faudrait qu'ils arrivent à dissocier ce qui relève d'une perte de chiffre, comme vous l'avez dit, d'un changement d'habitude de consommateurs qui pour beaucoup plébiscitent internet et la crise sanitaire a joué comme catalyseur avec internet là-dessus donc il y a des habitudes qui ont été prises de ce côté-là.

Aussi quand même, une donnée que peut-être ils négligent ou peut-être pas mais qu'il faut aborder, je pense que c'est la baisse du pouvoir d'achat des habitants, des Français tout simplement, il y a des hausses du prix du chauffage, du gaz, de l'électricité, du carburant.

Et évidemment cela ne multiplie pas votre salaire à la fin du mois, donc il y a des choix qui s'opèrent, j'imagine, dans les budgets des familles pour beaucoup et peut-être que le t-shirt qu'on a acheté en plus, l'objet de décoration également ou que sais-je ? Peut-être que c'est repoussé, décalé, ou pas acheté, mais ça c'est une réalité pour l'ensemble des commerces actuellement.

Et la Croix Rousse n'est pas un îlot comme je dis souvent, une île isolée du monde, elle est dans la réalité économique de notre pays et elle en souffre aussi de cette manière-là.

Après sur les arrivées, je rappelle aussi parce que c'est parfois une remarque qui est faite. Il y a quand même deux parkings au nord et au sud de la grande rue de la Croix Rousse qui ne sont jamais pleins, hormis pour le Gros caillou les samedis de la vogue, donc ça fait quand même pas beaucoup de samedis dans l'année. Le reste du temps ils sont accessibles, il y a des places, il y a des commerçants qui achètent des places pour leurs clients ça arrive.

Donc je pense qu'il y a aussi un travail à faire de ce côté-là, pour peut-être dire au client qu'il y a quand même des parkings qui existent, il n'y a pas de suppression de parking, sauf à considérer que le Boulevard de la Croix-Rousse était un parking, ce qui n'est pas le cas pour moi !

Ce n'est plus le cas, ce n'est pas le cas, il y a peut-être un travail à faire là-dessus. Je pense aussi globalement sans donner de leçons, je ne suis pas en train de faire ça mais je pense qu'il y a beaucoup à travailler sur l'offre, on est beaucoup là-dessus. Certes la montée saint Sébastien, moi je suis ravi quand je passe à côté de voir le calme dans lequel elle est parce que quand on habite là, je peux vous dire on habitait devant une autoroute en plein centre-ville, une autoroute ! Oui oui Mme Pellet !

C'était un niveau de pollution sonore et atmosphérique redoutable et moi je pense aux habitants du premier, je me dis qu'ils sont très contents de ne pas avoir des voitures qui transitent par là. Il y a quand même des accès, Bonafous était quand même un accès difficile, on ne se croise pas en bas à deux voitures ou difficilement, il n'y a pratiquement pas de trottoirs. Je pense que ça desservait plutôt les gens qui habitaient l'arrondissement qui montaient par là sûrement, plus que des gens qui venaient faire des courses à la Croix Rousse. Parce que ceux-là, passent par la montée des Esses par d'autres côtés, il y a quand même des stationnements. Ça peut exister ponctuellement, ce n'est pas majoritaire pour moi.

ANNE PELLET :

Je reviens juste, d'abord les accès, mine de rien ça a quand même ralenti notamment des gens qui venaient aussi du 6^{ème} et d'ailleurs parce que la Croix Rousse est réputée pour des commerces très savoureux, et là ce n'est pas une histoire de vente en ligne puisque quand on va acheter de la bonne viande ou du bon pain mais oui, je parle devant viande parce que c'est bon quand même ! Modérément mais de qualité !

Je reviens sur la grande braderie sur le Boulevard, c'est un événement exceptionnel, ça ne veut pas dire qu'évidemment on va autoriser que les gens se garent. Mais là tout d'un coup on sait qu'il y a le marché mais la grande braderie avait lieu quand même sur le Boulevard.

Il y avait beaucoup de places et les gens étaient habitués à aller là. C'est le changement de lieu qui les dérange.

REMI ZINCK :

Sur le marché moi je mesure aussi deux choses : je mesure déjà l'effort qu'on a pu demander au forains du marché de se déplacer, ça a été fait rapidement dans des conditions Covid, on l'a fait brutalement. Je le sais, j'en ai conscience. Ils ont accepté, et maintenant ils sont installés.

On travaille actuellement vous le savez sur les réaménagements du Boulevard, les services de la Métropole travaillent beaucoup là-dessus, c'est un moment un petit peu d'inquiétude pour eux parce qu'ils se demandent ce qu'il se va se passer il y a des informations qu'on leur a déjà donné, qui sont des informations vraies.

Ils sont aussi baignés dans un flot de rumeurs, donc ils sont un peu inquiets. Je pense qu'à un moment on va donner une information un peu plus avancée, sur les travaux du Boulevard, sur ce qui va se faire, tenant compte aussi de leurs propres difficultés, parce que eux aussi ont des difficultés, et de l'implantation qu'ils ont, moi je n'étais pas pour qu'ils soient la variable d'ajustement, même pour un grand événement, de se dire « écoutez là » repassez tous de l'autre côté ».

C'est une organisation terrible, c'est perdre des clients parce qu'on est décalé du nord au sud évidemment, on ne peut pas être tous à la même hauteur du Boulevard. Ça crée des grosses difficultés pour eux, par rapport à cela ça m'ennuie énormément de modifier pour un dimanche ou un weekend totalement l'implantation du marché avec toutes les conséquences commerciales pour eux, pour cette opération.

Par ailleurs et bien écoutez c'est vrai qu'à un moment on essaie de faire rentrer des ronds dans des carrés si vous me permettez l'expression. C'est-à-dire que tout le monde ne peut pas être sur le Boulevard au même moment, il y a un moment c'est difficile, il y a le marché, il y a les habitants qui y passent aussi, qui sont très attachés à ce marché des deux côtés et je trouve qu'à un moment, où là, on est en train de parler du réaménagement du Boulevard, c'était donner un mauvais signe qu'on pouvait faire autrement et que les commerçants qui viennent, vendent sur le marché du Boulevard, et bien finalement on pouvait les traiter un peu à part. J'ai peut-être tort ! On peut en discuter, c'était notre point de vue et on a défendu ce point de vue-là.

Il y a des arrondissements, on m'a fait la remarque, je vous le dis clairement.

On m'a dit dans le 6^{ème} « c'est formidable ce qu'ils font », la Mairie du 6^{ème} donne beaucoup, la Mairie du 6^{ème} donne 0 !

Par contre, les commerçants ont tous participé en mettant un peu d'argent les uns et les autres. Ils sont nombreux, peut-être pas si nombreux qu'à la Croix-Rousse, je ne sais pas il faut voir le nombre, le périmètre exactement. Et avec les 60% qu'a proposés la Mairie, ils ont pu avoir des illuminations qui apparemment ont donné grande satisfaction !

Pas de jugement, je dis simplement ça !

Il ne faut pas dire « ailleurs » parce que j'entends aussi la rumeur « ailleurs » la ville mais, l'arrondissement etc... Non ce n'est pas vrai !

Ce sont les associations qui se sont organisées. Après j'entends qu'il y a eu des difficultés d'organisation, une baisse de recettes, tout ça j'entends mais aussi à un moment ce sont des choix à faire ! On les fait, à chacun de les faire.

MATTHIEU ARRONDEAU :

Je voudrais ajouter quelque chose. On parle d'attractivité externe, on parle peu finalement dans les territoires d'attractivité interne. On est dans un quartier où, malgré la qualité et l'offre commerciale qui existe, on a quand même une évasion commerciale encore importante, notamment sur certains secteurs.

Le réflexe qu'on doit avoir, c'est justement de baisser cet événement commercial, de faire en sorte que la dépense ne parte pas ailleurs. C'est plutôt là-dessus et ces points de chiffre d'affaires qu'on devrait essayer de trouver sur cette dépense locale.

C'est important aussi parce que c'est aussi un facteur important de réussite du commerce, et cette attractivité interne.

ANNE PELLET :

Je dirai juste, l'un n'empêche pas l'autre et les gens qui vivent ici viennent aussi pour ça ! Qu'ils vivent ici.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je vais mettre cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à la majorité. Anne Pellet s'abstient.

Je vous laisse la parole pour la suite s'il vous plaît.

4-22-3897-260 : Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU

Objet : Programmation financière 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 518 060 euros

L'accès à l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle sont donc au cœur de nos priorités et l'exécutif municipal est particulièrement attentif à la situation des plus fragiles.

Dans cette perspective, la Ville de Lyon apporte son soutien aux initiatives des acteurs associatifs visant à améliorer les perspectives professionnelles des citoyens, notamment les jeunes, les demandeurs d'emploi, les personnes en situation de handicap, les salariés étudiants, et en priorité les personnes les moins qualifiées et les plus exposées au chômage et à l'exclusion.

Nous souhaitons cette année particulièrement soutenir des actions autour de la transition écologique et accompagner des projets développés sur les territoires, en lien avec les échanges et les propositions formulées dans le cadre du Comité Territorial d'insertion et d'emploi (CTIE) et les commissions d'insertion d'arrondissement (CIA).

Ça s'appelle comme ça ! La CIA !

Lors de notre dernière CIA qui je rappelle concerne aussi le 1^{er} arrondissement, après une présentation des dispositifs d'aide à l'emploi de la part de Pôle Emploi, nous avons en effet évoqué avec la MMIE et les partenaires les actions que portent les collectivités (Ville de Lyon et Métropole) pour ce qui concerne les métiers de la transition. Nous avons en particulier échangé sur la logistique urbaine et le fort développement des activités de livraisons aux particuliers et son impact important sur notre cadre de vie et les habitudes de consommation.

Un groupe de travail va être créé prochainement, en collaboration avec les acteurs économiques du territoire, pour que notre arrondissement soit en mesure de donner un cadre à cette activité, qui concerne essentiellement des travailleurs jeunes, indépendants et souvent précaires.

Je tiens aussi à souligner que l'association Habitat et Humanisme a organisé de nouveau son forum emploi sur notre arrondissement, c'est pour la 5^{ème} édition si je ne me trompe pas, qui a été une grande réussite puisqu'on a eu à peu près une centaine de personnes qui sont venues, pour rencontrer des employeurs.

Donc c'était au mois d'avril, on accueille à la Salle de la Ficelle tous les ans cet événement.

Notre programmation financière a pour objectif de développer une offre d'insertion adaptée aux besoins du territoire et s'articule autour de **5 axes** :

- Accueil/diagnostic/Aller vers les publics les publics les plus éloignés de l'emploi,
- Encourager les mises en activité professionnelle,
- Favoriser l'insertion dans les métiers de la transition écologique,
- Lever les freins à l'employabilité,
- Assurer l'égalité professionnelle et lutter contre toutes les formes de discrimination.

De manière transversale, les opérateurs ont été encouragés à développer :

- L'autonomie des bénéficiaires par leur libre accès aux informations et aux opportunités d'action, d'emploi et de formation en utilisant notamment les outils numériques, les sites internet d'orientation (comme celui de la Maison lyonnaise pour l'emploi), et les actions développées par le pôle Culture pour Tous ;
- L'inclusion par l'emploi et dans l'emploi de toutes les personnes en situation de handicap.
- L'accompagnement des seniors ;

- Des actions de mobilisation et d'accompagnement des jeunes de 16-25 ans dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, priorité transversale dans la convention territoriale 2015/2022 de Lyon.

Au total, il est proposé de participer au financement de 35 actions déployées sur Lyon, présentées dans ce rapport, pour un montant de 518 060 €. J'ajoute qu'une programmation complémentaire vous sera proposée à une prochaine séance du Conseil d'arrondissement pour accompagner financièrement les actions dont l'instruction préalable n'est pas achevée à ce jour.

Je vous remercie chers collègues de voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je vais mettre cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Mme Guitard.

4-22-3951-261 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Règlement intérieur - Accès au logement social des agents municipaux

Merci M le Maire,

Je vais présenter quatre délibérations qui concernent le logement.

La première concerne le crucial problème du logement des agents et agentes de la Ville de Lyon.

Le prix des loyers Lyonnais et grands Lyonnais et la pénurie de logements sociaux sont un frein terrible à l'accès au logement de celles et ceux qui font le Service Public dans notre Ville pour des salaires qui sont, la plupart du temps, bien éloignés du « 3 fois le prix du loyer » exigé par les agences immobilières.

Notre collectivité a fait le choix de réserver une part de son contingent de logements en tant que réservataire pour ses personnels titulaires ou en CDD d'au moins un an, sur le modèle de ce que fait l'Etat avec ses propres réservations pour les personnels de la Fonction Publique d'Etat. Malheureusement le taux de rotation trop faible dans le logement social (136 logements libérés par an en moyenne dans le parc social de la Ville) ne permet pas de répondre à la demande et nos agents sont contraints de s'éloigner chaque année un peu plus de leur lieu de travail pour trouver un logement adapté à leurs besoins et accessible financièrement.

C'est ce qui avait mené la Ville à passer une première convention en 2019 avec la SACVL à la fois pour augmenter son parc en tant que réservataire et avoir un accès prioritaire pour les agents au parc privé à loyer encadré du bailleur. C'est également ce qui a mené la Ville à

mettre en place un guichet spécifique pour les agents et agentes au sein du Service Habitat, afin de simplifier leurs démarches et de les informer au mieux.

Aujourd'hui, force est de constater que ces premiers pas, s'ils ont permis d'améliorer légèrement l'accès au logement des agents et agentes de la Ville, sont loin de suffire à répondre aux besoins réels.

A titre d'exemple, en 2021, 45 baux ont été signés sur la Ville (dont un à la Croix Rousse par les agents !) ... alors que plus de 8500 personnes travaillent pour la Ville, (même si seulement une part d'entre elles sont en CDI ou en contrat de plus d'un an) !

C'est pourquoi il a été décidé de passer deux nouvelles conventions avec deux autres bailleurs :

- L'une avec CDC Habitat plutôt tournée vers le logement intermédiaire et l'accès à la propriété.
- L'autre avec Grand Lyon Habitat qui, contre une subvention exceptionnelle de 150 000€, garantit à la Ville de Lyon 30 réservations supplémentaires à usage exclusif des agents et agentes avec une priorisation sur les T3 et T4 qui nous font cruellement défaut.

C'est concrètement un nouveau pas pour un meilleur accompagnement des agents et agentes du Service Public pour un réel accès à leur droit au logement, même s'il reste certainement encore insuffisant au regard des besoins.

Vous comprendrez donc que je vous invite à approuver cette délibération.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je vais mettre cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous laisse la parole.

4-22-3948-262 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Participation financière à la Ville de Lyon à la production du logement social – Adaptation de l'opération n° 60059013 « Production du logement social 2021-2026 » - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 – Autorisation de signature de conventions

Cette seconde délibération concerne aussi mon sujet de prédilection : l'accès au logement pour tous et toutes et la production de logements sociaux et abordables.

En 2021, nous avons approuvé le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville de Lyon qui comprend un volet Logement et dans lequel nous nous étions engagés à produire 2000

logements sur Lyon durant la période 2020/2022, ce qui signifiait par exemple pour le 4^{ème} arrondissement un objectif de 100 à 150 logements sociaux supplémentaires chaque année.

Pour l'année 2021, le bilan des logements sociaux financés est de 155 nouveaux logements sur le 4^{ème} et à ce jour, les prévisions pour 2022 sont de 151 nouveaux logements sociaux financés sur le 4^{ème} soit un total de 306 logements financés sur deux ans.

On parle ici de logements financés et donc pas forcément de logements déjà habitables. En effet, certains sont déjà livrés ou existants car l'achat s'est fait sur des logements en bon état, d'autres en revanche, sont en cours de construction ou de rénovation.

Dans ce cadre, chaque opération immobilière, qu'il s'agisse d'une construction neuve ou d'une acquisition/amélioration, fait l'objet d'un soutien financier de la Ville, participant à l'équilibre financier de l'opération et assurant la Ville d'un certain nombre de réservations de logements pour ses publics prioritaires.

La délibération présentée aujourd'hui propose un nouveau volet de subventions pour 659 logements (277 en PLAI et 382 en PLUS). Sur le 4^{ème} arrondissement, cela concerne 3 programmes en particulier, situés rue Gigodot, rue Duviard et rue du Bois de la Caille et portant sur 50 logements au total.

Je vous invite évidemment à approuver cette délibération.

REMI ZINCK :

Mme Pellet, allez-y.

ANNE PELLET :

Je vais revenir sur le sujet qui fait du bruit en ce moment, c'est toujours le quartier Pernon parce que ça bouge beaucoup là-bas, et en fait la construction sans mixité de logements sociaux pose toujours un vrai problème dans ce quartier. Pour un déséquilibre qui est en train de se faire, même si il y aura du logement avec accès à la propriété, il sera en proportion bien moindre de ce qui existe bien et donc ça va continuer de poser des problèmes et en tout cas aujourd'hui les habitants sont furieux, qu'ils soient dans les tours et autour.

Ils ne comprennent pas pourquoi il y a cette concentration alors que les tours sont en très mauvais état même si on parle de réhabilitation et donc je voulais redire que l'urgence est d'abord la sécurisation du quartier, puisqu'il y a beaucoup de problèmes de sécurité qui sont grandissant dans ce secteur en particulier. Et donc, sécurisation du quartier autant que dans la rénovation des tours, ce n'est pas en concentrant ces problèmes qu'on arrive à les régler.

ALINE GUITARD :

Je vais une fois de plus rapidement répondre à Mme Pellet qui visiblement a besoin que l'on revienne régulièrement sur les mêmes choses.

Madame Pellet, il va y avoir une construction de 25 logements sociaux, de 25 logements à prix libre, et de 16 logements en accession à la propriété. Ce qui fait plus de logements non sociaux que logements sociaux, premièrement.

Deuxièmement, nous ne concentrons pas tous les logements sociaux sur ce quartier-là.

Vous avez entendu les deux chiffres que je viens de donner : 155-151 dites-vous bien que dans ces 306 logements il n'y en a aucun qui est à Pernon. Voilà !

Clairement, nous ne sommes pas en train de faire une concentration à Pernon, nous mettons des logements sociaux partout où c'est possible et à Pernon où y a déjà beaucoup de logements sociaux, nous mettons d'autres types de logements pour créer de la mixité sociale qui était insuffisamment présente sur cet îlot-là.

J'espère que cette fois j'ai été assez claire Mme Pellet.

ANNE PELLET :

Vous êtes claire parce que vous êtes obstinée sur un point, c'est que sur cet endroit-là on a déjà beaucoup de logements sociaux donc même si on rajoute du logement social, il ne faut pas en rajouter, il faut ajouter de l'accès à la propriété pur. Il n'y a pas que ça, dedans il y a de tout, il y a une mixité !

ALINE GUITARD :

Nous n'utiliserons pas des tènements publics pour mettre du logement privé à 10000 € du mètre carré.

ANNE PELLET :

Je n'ai pas dit ça !

Mais vous ne voulez vraiment pas entendre ce que je veux vous dire. Je veux vous dire qu'il faut faire du logement avec de l'accession à la propriété, or ce n'est pas 100% le cas de ce que vous faites. Vous densifiez trop à cet endroit !

C'est ce que vous reproche les gens et c'est ce qu'ils vous diront, je ne fais que relayer !

ALINE GUITARD :

Mme Pellet, les gens ne veulent pas de construction, c'est ça qu'ils disent. Ils ne veulent pas de construction de logements à l'accession à la propriété.

Pour l'instant, les gens ce qu'ils disent c'est qu'ils ne veulent pas de logements, c'est une autre question.

Maintenant, pour ce qui est d'avoir un dialogue avec les habitants, GLH organise pendant tout le mois de mai, juin, juillet une semaine d'atelier avec les habitants pour travailler avec eux. Mais ne dites pas que les habitants réclament de l'accession à la propriété, pour l'instant ils sont en colère de l'enterrement des parkings. Ils ont du mal à voir comment des espaces verts vont pouvoir émerger de l'enterrement des parkings.

Et pour l'instant, le discours des habitants est clairement de dire qu'ils ne veulent pas de logements du tout. Ils ne réclament pas d'accession à la propriété.

ANNE PELLET :

C'est moi qui réclame des accessions à la propriété !

ALINE GUITARD :

Alors ne vous faites pas la porte-parole des habitants Mme Pellet !

ANNE PELLET :

En partie si, parce que c'est une solution. En attendant c'est vrai que certains n'en veulent pas ou beaucoup plus petits, parce qu'ils ne veulent pas être envahis. Il y a des problèmes récurrents de sécurité et ça avant de mettre d'autres personnes, il faut régler ces problèmes de sécurité, et deuxièmement, ils parlent aussi de problèmes de parkings mais ça vient ensuite.

Chacun s'exprimera, et ils auront l'occasion de vous voir, tant mieux, ça serait bien qu'on arrive facilement à ces huit dates de réunions pour que tout le monde puisse bien les suivre et que vous ayez un aperçu.

ALINE GUITARD :

Ce ne sont pas des réunions, ce sont des temps organisés avec GLH, avec les habitants, pas avec les élu-es, aucun élu-es !

Nous n'y seront pas non plus. Ce sont les habitants, GLH et la structure Kaléido'scop parce que c'est un dialogue avec les habitants et leurs bailleurs, sur les besoins des habitants que le bailleur doit entendre.

Je n'irai pas, aucun d'entre nous n'ira, puisque c'est quelque chose qui se travaille entre le bailleur et ses habitants.

ANNE PELLET :

Au moins il faut que ce soit clair.

REMI ZINCK :

Mme Palomino je vous en prie.

SYLVIE PALOMINO :

Puisque le sujet est abordé, nous pensions échanger en questions diverses, nous allons nous exprimer tout de suite avec David Kimelfeld.

Justement par rapport au projet de construction de l'îlot Pernon, nous avons été interpellés par des habitants qui nous disent que vous vous êtes engagés à échanger avec eux donc pouvez-vous nous dire qu'est-ce que vous avez prévu, quels sont les échanges, comme effectivement il y a un certain nombre de préoccupations ?

Comment cette concertation va-t-elle être menée ? Parce qu'il est important que les habitants comprennent effectivement le programme. Il ne s'agit pas d'opposer ceux qui habitent actuellement et les habitants qui vont effectivement arriver. Qu'avez-vous prévu, quel est le calendrier de ces échanges, et là j'insiste, avec la Mairie d'arrondissement ?

REMI ZINCK :

Je vais vous répondre, vous le savez bien sûr que c'est un projet GLH piloté par la Métropole, donc évidemment il se base sur le 4^{ème}, donc forcément les élu-es sont intéressés puisque c'est leur arrondissement et c'est les habitants du quatrième. Comment on vous a dit à présent, il y a les ateliers qui sont mis en place par cette structure qui s'appelle Kaléido'scop, qui fait un travail d'atelier avec les habitants et GLH, qui permet de faire remonter les informations.

Ils ont déjà fait un retour des premiers ateliers qu'ils avaient déjà faits dans le courant de l'hiver je dirais, lorsqu'on a fait cette réunion début mars. C'est eux qui ont même animé au début la réunion, en étant je trouvais assez sincère sur ce qui était dit, ils n'ont pas éludé les choses, les problèmes, les remontées qui avait été faites. Moi j'ai trouvé que c'était assez sincère comme remontées, parce que ce n'était pas des remontées forcément très positives de la part des habitants, on le sait clairement.

Là il y a plusieurs dates qui sont mises en œuvre sur ces nouveaux ateliers, il y aura un retour après, sur les dates précises au jour près je ne pourrai pas vous les donner, je ne peux pas m'engager là-dessus. Il y aura bien sûr un retour qui sera fait de ces nouveaux ateliers, à l'occasion d'une réunion. On verra avec GLH et la Métropole qui sont quand même les pilotes de ce projet, comment on organisera la salle, les réunions, les débats, la concertation.

Voilà un petit peu où on en est. Je ne peux pas vous en dire plus parce qu'après je m'engage officiellement, et ce n'est pas moi qui suis à l'initiative exactement des choses même si on est consulté.

Je vous en prie.

DAVID KIMELFELD :

D'abord pour vous dire que peut-être ce qui manque, sans aucune polémique ... Je rejoins ce qu'a dit Aline Guitard, l'inquiétude est avant tout sur l'arrivée de nouveaux logements. C'est un projet, et comme tout projet, quand on arrive avec un nouveau projet, il est difficile et complexe.

Il y a une deuxième inquiétude à mon sens, et quand je dis vous, bien évidemment c'est aussi la Métropole mais vous en êtes, j'allais dire, l'ambassadeur en quelque sorte au bout d'un moment en priorité sur les habitants.

C'est vous l'ambassadeur. Les habitants ils se foutent pas mal de savoir si le Président de la Métropole ou voire même le Maire de Lyon, ils veulent voir le Maire d'arrondissement.

Votre vision, quand je dis la vôtre, c'est aussi celle de la Métropole, sur l'ensemble du tènement sud et nord. Il y a eu des questions là-dessus et vous avez répondu ou Aline Guitard a dit « pour l'instant on est sur la partie nord la partie sud » on ne sait pas exactement, je ne suis pas un champion entre le sud et le nord.

J'essaye d'exprimer un petit peu cette inquiétude aussi, il y a un point d'interrogation sur qu'est-ce qu'il va se passer là où pour l'instant on nous dit « on ne sait pas ce qu'il va se passer ». Il y a peut-être quelque chose à travailler de ce côté-là.

Je crois la grande question, vous le savez, c'est le quid de l'existant ? Ils ont une confiance dans le bailleur de manière toute relative on peut le dire, particulièrement parce que c'est lui, parce que c'est compliqué, difficile. Et là, on n'aurait pas fait mieux que vous dans la relation avec le bailleur.

D'ailleurs dans cette réunion publique il y a un Monsieur qui s'est exprimé en disant « j'ai demandé à l'ancien Maire, il ne m'a jamais répondu », ce n'est pas qu'on ne lui a jamais répondu c'est qu'on n'a pas obtenu la bonne réponse qui était adaptée à son besoin. Parce que le bailleur ne nous donnait pas la bonne réponse.

Je pense que vous aurez intérêt, je le dis comme ça mais vous le savez, c'est bien que les locataires discutent directement comme ça avec le bailleur sans les élu-es, je me permets de le dire avec beaucoup d'humilité mais avec un peu d'expérience, je vous invite à participer à un moment ou un autre à ces discussions de manière un peu serrée. Sinon vous aurez ce à quoi on a pu assister à cette réunion publique, une forme quand même de la part du bailleur, de distance avec les locataires. Au passage certains locataires ont payé leur appartement depuis longtemps, parce que ça fait depuis la construction qu'ils sont là. Ils ont largement payé leurs appartements.

Je vous invite moi, parce que sinon ça sera explosif, à regarder de près ce que fait le bailleur et à exiger du bailleur, ce qui a toujours été exigé, que nous avons, et ce que vous avez exigé : c'est qu'avant le moindre permis de construire, la moindre construction, coup de pelle de tènement, il ait réglé ou en tout cas donné de manière extrêmement claire le planning des rénovations, des dysfonctionnements, ce qu'Aline Guitard connaît parfaitement sur les doigts de la main, dans les différents appartements.

Voilà ce que je voulais dire, sans aucune polémique parce que sinon ça va être, je le sens comme ça, un peu complexe.

REMI ZINCK :

Je vous remercie.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je vais mettre cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à la majorité. Anne Pellet s'abstient.

C'est encore à vous Mme Guitard.

4-22-3946-263 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Approbation de la charte de partenariat en faveur des logements adaptés 2020-2025

Comme nous venons de le voir avec les deux premières délibérations, l'accès au logement pour tous et toutes et l'assurance d'un parcours résidentiel tout au long de la vie constituent une priorité de notre mandat.

La loi de 2005 sur le Handicap avait créé une obligation d'accessibilité aux personnes en situation de handicap de tous les logements neufs. Mais l'attention portée à nos concitoyens et concitoyennes en situation de handicap, aura été de courte durée puisqu'en 2018, la loi ELAN (Loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) est revenue sur cette obligation réglementaire en la réduisant à 10% des logements neufs accessibles aux

personnes PMR ! Pourcentage qui est légèrement « remonté », à 20% avec l'arrêté du 11 octobre 2019.

La loi ELAN, même légèrement modifiée, a donc marqué une rupture volontaire de l'égalité républicaine pour le droit logement des personnes en situation de handicap !

En parallèle, le vieillissement de la population française se répercute évidemment sur les locataires du parc social où les + de 65 ans représentent aujourd'hui 20% des locataires et nécessite une réflexion sur l'adaptation des logements aux besoins de populations plus âgées et en perte d'autonomie et de mobilité.

Les projections démographiques nationales annoncent un triplement des plus de 60 ans et un quintuplement des octogénaires d'ici 20 ans. Ces données exigent elles aussi des collectivités et des bailleurs, d'avoir une offre de logements complémentaire aux EHPAD et aux résidences seniors, qui sont déjà aujourd'hui largement insuffisantes en nombre et trop souvent aux mains de groupes privés plus intéressés par la plus-value à faire que par le bien-être des résidents, comme les scandales de Korian à Lyon en 2017 ou d'Orpéa en 2022 l'ont démontrés.

Dans ce cadre, la Métropole s'était dotée en 2019 d'une charte pour engager un travail de proximité avec les associations afin de mettre en œuvre un référentiel partagé et des outils communs, aussi bien pour la construction de logements adaptés ou adaptables que pour la rénovation de logements anciens.

Il s'agit d'une démarche positive permettant notamment le recensement des logements adaptés et très adaptés existants, l'augmentation de l'offre malgré les reculs de la loi ELAN et la priorisation des personnes en perte de mobilité due au vieillissement ou en situation de handicap physique, mental, psychique ou sensoriel au travers de 6 objectifs partagés par tous les signataires de la Charte.

Il est aujourd'hui proposé que la Ville de Lyon adhère à son tour aussi à ces objectifs en approuvant la Charte et en devenant partenaire du dispositif. Ce qui me semble une excellente décision et que je vous invite donc à adopter.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je vais mettre cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

4-22-3926-264 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Immobilière Rhône Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 316 215,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 10 logements PLS situés 26, rue d'Ivry à Lyon 4^{ème}

Rassurez-vous, cette dernière intervention sera brève !

Ce dernier dossier est un classique et fait suite à celui présenté tout à l'heure sur la participation de la Ville de Lyon à la construction de logements sociaux. Ici, la Ville de Lyon apporte sa garantie à un emprunt souscrit par la SAHLM Immobilière Rhône Alpes pour l'acquisition et la réhabilitation de 10 logements PLS (Prêt Locatif Social) situés 26 rue d'Ivry.

La localisation est très intéressante car l'immeuble est sur le quartier Est, quartier où le taux SRU est particulièrement bas puisqu'il est, sur ce segment, il est à moins de 10% de logements sociaux, ce qui ne va pas durer grâce à Maurice Scève !

Je me réjouis donc de cette acquisition, qui sera dans les mois à venir complétée par une autre toute proche, située rue du Mail et entièrement en PLUS-PLAI.

Et je vous invite évidemment à approuver cette délibération.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je vais mettre cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à M Rigaud.

4-22-3947-265 : Rapporteur : LOIC RIGAUD

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Fabrique de l'habitat « participatif »

Monsieur le Maire, Cher-es collègues,

Je présente ce jour le rapport n°3947, relatif à l'attribution d'une subvention à la Fabrique de l'habitat participatif.

L'occasion pour moi de revenir sur ce qu'est l'habitat participatif et sur l'ambition que lui donnent ses promoteurs de devenir la 3^{ème} voie du logement en France entre la propriété privée et le logement social.

Inspiré par le mouvement coopératif du 19^{ème} et début du 20^{ème} siècle et les habitats autogérés des années 70, comme celui de la rue Leynaud chez nos voisins du dessous.

Des projets d'habitats participatifs émergent un peu partout en France depuis une quinzaine d'année maintenant. A proximité de la Suisse qui a un modèle de coopérative d'habitant-es très développé, notre région voit émerger la première coopérative d'habitants françaises, à Villeurbanne en 2013, Le Village verticale.

Les projets sont aussi divers qu'il y a d'habitants, aussi inspirés par les pratiques des pays frontaliers. « Habitats groupés », « autopromotion » ; « autoconstruction », « éco-hameaux », « habitat autogéré », « coopératives d'habitants », etc. Tous ces projets

intègrent aujourd'hui le mouvement de l'habitat participatif qui s'est fédéré depuis quelques années et qui porte politiquement le projet de transformation sociale que vivent localement, les groupes d'habitants. Le projet qui rassemble ces différents types d'habitats est de transformer un simple logement en un habitat considéré comme un espace de création de liens social, de solidarité et d'émancipation des individus. Pour cela, l'enjeu principal est de remettre les habitants au cœur de leur habitat, et cela de la conception du logement, en passant par sa construction et à sa gestion.

Les dernières rencontres nationales de l'habitat participatif organisées en juillet dernier à Lyon, ont fait entrer l'habitat participatif dans une nouvelle ère : sortir de l'expérimentation pour faire système. Le mouvement de l'habitat participatif veut s'appuyer sur la victoire des majorités de gauche et écologistes dans les grandes villes françaises pour démultiplier les projets sur les territoires. C'est le défi qui se pose à nous aujourd'hui.

C'est aussi l'objet de ce rapport que je vous présente et qui vise à sortir des projets militants pour construire une structure capable de donner à l'habitat participatif une forte visibilité.

L'association la Fabrique de l'Habitat participatif, porte le nom de son projet et réunit les différents acteurs du mouvement qu'ils soient associatifs comme Cohab'titude et Habicoop Aura, qu'ils soient professionnels comme Cap Habitat coopératif et Habitat & Partage ou qu'ils soient accompagnants de groupes d'habitants. En créant cette structure commune, les parties prenantes souhaitent donner de la visibilité tant vers le grand public pour inciter à la création de groupes d'habitants en devenant une sorte de guichet unique sur le territoire ; que vers les promoteurs, les collectivités et les bailleurs sociaux qui ont du foncier. L'objectif étant une fine de mettre en lien les premiers avec les seconds.

Cet objectif est important, parce que la constitution des groupes et la recherche du foncier sont les deux principaux freins au développement de l'habitat participatif. Combien de groupes ont abandonné faute de foncier ? Sa structure a pour objectif de raccourcir considérablement les délais pour constituer des groupes d'habitants et trouver des fonciers. Quand les projets mettaient plus de 10 ans à aboutir ces dernières années, l'objectif est de diviser ce temps par deux ou trois peut être, et ainsi être plus attractif pour les futurs habitants.

La subvention qui vous est proposée d'attribuer à la Fabrique de l'Habitat participatif est de 4 000 euros pour cette première année. Disons-le tout de suite, ce n'est pas ce montant qui permettra de transformer la production du logement sur le territoire métropolitain. Mais c'est en mobilisant aux côtés de cette nouvelle association, les services de la ville, ses organismes publics et ses partenaires que la Ville de Lyon participera à créer un écosystème favorable au développement de l'habitat participatif.

C'est ce que notre majorité fait sur le 4^{ème} arrondissement. Aline Guitard, ma collègue adjointe au logement et moi-même accompagnons actuellement 3 groupes d'habitats coopératifs qui souhaitent porter des projets sur l'arrondissement : Commun Immeuble, La Coop du Mont Sauvage et Para'sol. Depuis le début du mandat, nous avons fait l'intermédiaire avec les services de la Ville et de la Métropole, mais aussi avec les bailleurs sociaux du territoire, parce que c'est essentiellement auprès d'eux que nous arriverons à mobiliser du foncier disponible en milieu urbain contraint.

C'était d'ailleurs le thème que la Mairie du 4^{ème} arrondissement a donné au débat qu'elle a organisé en tant que collectivité partenaire, lors des Rencontres nationales de l'habitat participatif. Une mobilisation qui a porté ses fruits puisque le bailleur social Grand Lyon Habitat s'est récemment dit favorable à la création d'un habitat coopératif dans le cadre du renouvellement du quartier Pernon, dont nous avons parlé juste avant.

Un soutien politique fort a également été porté par Raphaël Michaud à la Ville de Lyon et Renaud Payre à la Métropole de Lyon, en faveur de l'habitat participatif, avec un engagement de créer un projet par arrondissement sur le mandat. D'autres projets sont déjà sur les rails, à Gerland dans la ZAC des Girondins, à la Duchère dans la ZAC de la Sauvegarde et dans le quartier Saint Blandine sur le 2^{ème} arrondissement.

A chaque fois la collectivité privilégie des opérations mixtes favorisant ainsi du logement abordable et accessible à tous.

Pour conclure, je dirai que si l'habitat participatif est encore très loin de concurrencer les promoteurs immobiliers en nombre de logements construits, c'est peut-être en modifiant les pratiques des acteurs de l'habitat en France, que l'habitat participatif peut avoir le plus d'impact. Par expérience, je peux le dire, aucun acteur de l'habitat ne ressort indemne d'un travail avec un groupe d'habitants mobilisés et investit sur son sujet. C'est vrai pour les architectes qui doivent changer leur façon de concevoir des habitats collectifs en incluant des espaces de vie communs par exemple, mais c'est aussi vrai pour les promoteurs qui en tout cas pour le logement social, ne sont pas habitués à créer des logements avec leurs futurs résidents.

Enfin c'est surtout vrai dans la gestion locative, je pense ici aux logements sociaux, vous l'aurez compris. Les bailleurs sociaux souvent très efficaces sur la promotion immobilière sont plus critiqués pour leur gestion locative. On a pu le constater récemment sur l'arrondissement à l'occasion d'une réunion publique dans l'Ouest dont on a parlé juste avant.

Associer les habitants à la construction mais aussi à la gestion de leur habitat est peut-être finalement la plus grande révolution que propose l'habitat participatif, et on espère que ces nouveaux modes d'agir collectifs permettront notamment aux bailleurs sociaux d'adapter au mieux leurs pratiques aux besoins de leurs résidents.

Je vous remercie, cher-es collègues, pour votre attention, et vous invite à adopter ce rapport.

REMI ZINCK :

Oui M Kimelfeld.

DAVID KIMELFELD :

Vous indiquez les projets sur le 4^{ème} arrondissement et je voulais savoir si comment vous sentiez les choses, est-ce que d'ici la fin du mandat, on en est à presque 3 ans dorénavant, 2 ans, 3 ans ? Le temps paraît si long c'est pour ça peut-être ! Il faut laisser mon inconscient parler !

Mais plus sérieusement, est-ce que vous sentez des projets susceptibles de sortir ? Ça c'est la première question et la deuxième question puisque l'on évoquait à tout à l'heure Pernon, est-ce que une des solutions, puisque vous le savez mieux que moi, en tout cas autant que moi, que la difficulté c'est de maîtriser le foncier, et que le public maîtrise le foncier, puisque sur les tours Pernon le foncier est maîtrisé par le public.

Puisqu'il y a une volonté de faire des opérations mixtes, vous l'avez indiqué et c'est d'ailleurs celles que vous connaissez bien monsieur Rigaud, qui est une opération mixte, qui anime l'habitat participatif et du logement social pour pouvoir finalement trouver cet équilibre absolument nécessaire.

Est-ce que la solution n'est pas, pour avancer les choses, je donne des idées comme ça, des propositions, que sur les tours Pernon puisque Mme Pellet vous demandez de la mixité, c'est un beau signe de mixité que de réserver de l'habitat Coopératif en lien avec du logement social. J'ai été sourd dans vos propos Mme Guitard ?

LOIC RIGAUD :

Je vous excuse, j'ai été long !

Et j'ai effectivement cité l'engagement de Grand Lyon Habitat qui s'est dit favorable à la création d'un habitat participatif. Lors de la rencontre la dernière fois, en fin de réunion le directeur s'est dit favorable, ça ne veut pas dire que le projet sera créé demain !

Mais c'était quand même une volonté du bailleur social affichée, de porter un projet. Ils ont même visé un des bâtiments qui était proposé, et ils ont même mis une attention à ce que des habitants du quartier habitant déjà dans le parc puissent accéder. Je crois que c'est un élément qui est important et que l'on peut souligner, pour justement favoriser la mixité de ce projet.

ALINE GUITARD :

Et pour compléter ils travaillent avec le service juridique pour voir si le BRS, qui est normalement le cadre dans lequel La Foncière travail, est compatible avec l'habitat participatif. C'est plus que favorable, ils sont en train de regarder depuis la réunion du mois de mars, le cadre légal dans lequel ça peut se faire.

LOIC RIGAUD :

Oui parce que le tènement visé est celui qui sera dédié au BRS.

Sur les autres projets, je ne peux pas me prononcer parce que bien sûr ce n'est pas la décision de la Mairie d'arrondissement, vous le savez mieux que moi. On ne désespère pas parce qu'on en est à plusieurs courriers maintenant à l'ensemble des bailleurs sur le territoire, d'arriver à avoir d'autres annonces sur l'arrondissement.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je vais mettre cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à la majorité. Anne Pellet s'abstient.

Je passe la parole à Mme Cabot.

4-22-3934-266 : Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT

Objet : Attribution d'une subvention de 3500 euros à l'association Refugee Food pour l'organisation du Refugee Food Festival

Merci M le Maire, mes chers Collègues,

Il s'agit de la délibération 3934.

Parce que nous sommes accueillants ;

Parce que nous sommes fraternels ;

Parce que nous sommes européens ;

Parce que nous sommes universels ;

Parce que nous sommes pacifistes ;

Parce que nous sommes gourmands.

Je vais vous demander d'approuver la délibération suivante, il s'agit de l'Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Refugee Food pour l'organisation du Refugee Food Festival.

En concordance direct avec le côté gastronomique de notre cité, des restaurants dans chaque arrondissement seront partenaires de cet événement, et sur notre territoire, le Cosy 36 rue du Mail.

Pour l'instant, le programme est encore en cours et comme les précédentes éditions, l'édition 2022 proposera plusieurs temps forts :

- Un déjeuner de lancement presse, dans un restaurant partenaire du festival à Lyon ;
- 5 à 7 collaborations dans des restaurants Lyonnais et de la Métropole ;
- 1 ou 2 collaborations avec des artisans de bouche (boulangers, pâtisseries, brasseurs, fromagers) ;
- 2 ateliers de cuisine (chez Les Petites Cantines) ;
- 1 journée de clôture, durant laquelle seront organisés : un brunch autour des patrimoines culinaires du monde, une table ronde sur la thématique de l'inclusion via l'alimentation, un concert.

Il s'agit du 6^{ème} festival, qui, à travers la valorisation des cuisines du monde, va mettre en relation les restaurateurs et les cuisiniers réfugiés, la cuisine comme lieu de rencontre de dialogue, d'apprentissage linguistique, et d'insertion professionnelle.

Ce festival se tiendra du 13 au 19 juin 2022, en cohérence avec la journée mondiale des réfugiés.

Merci d'approuver cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci Mme Cabot.

Une prise de parole de Mme Pellet, je vous en prie.

ANNE PELLET :

Je voulais juste vous féliciter pour votre présentation qui était sympathique et voire alléchante et que je trouve tout à fait intéressante surtout par les temps qui courent, avec tous les réfugiés qui arrivent malheureusement notamment d'Ukraine.

MARIE-AGNES CABOT :

Merci.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je vais mettre cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

C'est encore à vous pour la 3898.

4-22-3898-267 : Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT

Objet : Programmation financière 2022 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise – Attribution de subventions de fonctionnement à différents structures pour un montant de 257 950 euros

Ça va être moins gourmand mais il s'agit cette fois de la programmation 2022 au volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération Lyonnaise.

Cette délibération est dans la continuité de la politique de santé de notre ville.

Ces subventions s'adressent à des structures pour un montant de 257 950 euros répondant aux objectifs généraux du contrat local de santé 2015-2020 de Lyon et du volet santé du contrat de ville 2015-2022 (convention territoriale de Lyon), avec trois axes majeurs, qui sont importants pour nous :

- Le bien-être et la promotion de la santé ;
- L'accès de la continuité de soins ;
- L'offre de soins de proximité.

Sur notre territoire, il y a quatre associations :

- ALIS

Association lyonnaise d'ingénierie sociale 2 petite rue des Feuillants dont l'action est sur l'accueil, santé et accompagnement des personnes en difficulté vers la prévention et les soins, pour une somme de 25 000 euros.

- Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse Grand Côte, dont l'action santé et bien-être en direction des femmes pour 2000 euros.

- PASSERELLE D'EAU DE ROBEC rue des Capucins pour son action à travers son épicerie sociale et solidaire pour 12 000 euros.
- RESEAU SANTE pour la nutrition, bien-être et lien social pour mieux vieillir pour 3500 euros.

Pour mémoire, en 2021 la subvention était de 204 650 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à cette délibération, qui, à la sortie de cette crise sanitaire, si nous en sommes sortis, s'adressent surtout aux publics les plus précaires.

REMI ZINCK :

J'ai une demande de parole de M Chevalier.

ALEXANDRE CHEVALIER:

C'est juste pour signaler que je me déporte pour cette délibération. J'aurai dû le faire avant la lecture.

(Alexandre Chevalier quitte la salle du conseil)

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je vais mettre cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

(Retour en salle du conseil d'Alexandre Chevalier)

D'autant que c'est à vous !

4-22-3931-268 : Rapporteur : ALEXANDRE CHEVALIER

Objet : Approbation de conventions entre la ville de Lyon et quatre associations : Judo Club de la Croix Rousse, Arts Martiaux du 4^{ème}, Arts Martiaux des Canuts et Haidong Gumdo pour la mise à disposition de locaux titre gratuit situés 6-8 rue Ruplinger à Lyon 4^{ème}

Merci M le Maire, Chers Collègues,

L'approbation d'une convention, on est sur un renouvellement de convention entre la ville de Lyon et quatre associations au 6-8 rue Ruplinger à Lyon 4^{ème}. C'est le Judo Club de la Croix Rousse, Arts Martiaux du 4^{ème}, Arts Martiaux des Canuts et Haidong Gumdo pour la mise à disposition de locaux titre gratuit.

On est sur une reconduction de cette convention, rien de nouveau. Cette salle, peut-être préciser pour ceux qui ne la connaissent pas, elle fait 335 m2 et est située à côté de la rue Artaud, juste en-dessous.

Les associations sont effectivement accueillies à titre gracieux. Elles prennent en charge les dépenses de fluides, à savoir : l'eau, l'électricité, le chauffage.

Et la bonne nouvelle sur cet équipement et je tiens quand même à le signaler, parce que je crois que cet équipement n'avait pas bénéficié de rénovation depuis au moins 20 ans peut être, si ce n'est plus, il va y avoir une enveloppe de 100 000 euros qui va être consacrée à la rénovation de cet équipement.

Ça va concerner notamment la pose d'un plancher souple sous le petit dojo, les peintures des locaux, la rénovation des vestiaires, sanitaires hommes et femmes, le passage aux LEDS et le remplacement des protections murales. Le chauffe-eau a déjà été changé aussi récemment, ce qui n'avait pas été le cas, il fuyait depuis très longtemps.

Ce dojo va être un peu remis à neuf, il en avait bien besoin, ça faisait des années et des années que les associations se plaignaient de son état de dégradation. On est très content de pouvoir l'annoncer aujourd'hui.

Je vous propose d'adopter cette convention. Merci.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je vais mettre cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

C'est à vous Mme Arnod.

4-22-3899-271 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Programmation financière 2022 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 550 euros – Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement passé avec l'association « La Légumerie », sise 3 montée des Esses à Lyon (4^{ème} arrondissement)

Merci M le Maire.

Je vais vous parler des jardins partagés citoyens.

Les jardins partagés et citoyens on y va pour mettre sa main dans la terre, y planter des graines, les voir germer. S'émerveiller du foisonnement de la nature, apercevoir un rouge-queue, un pivert ou pour ceux qui en sont friands les fameux hydroptères de la Croix-Rousse. Goûter les fruits du travail collectif.

On s'y rend aussi pour s'y retrouver, échanger, sortir de sa solitude, construire ensemble, refaire le monde aussi parfois. C'est comme boire un verre en terrasse mais en s'enivrant de ce que la nature nous offre.

Les jardins partagés c'est aussi construire ce lien avec ce que l'on mange et que l'on méconnaît parfois.

Sur Croix-Rousse, les gens sont friands de ces temps de jardinage en commun. On dénombre huit jardins partagés mais aussi des jardins de rue, des vergers de rue et la ferme de la Croix-Rousse, la fameuse, avec ses poules. Des passerelles se créent avec ses espaces, ses écoles, avec l'association de l'éducation populaire du territoire.

C'est pour toutes ces raisons que la Ville de Lyon investit aux côtés de celles et ceux qui font vivre ces espaces, qui les animent. En leur permettant de se développer, d'enrichir leur savoir et bien sûr continuer de s'ouvrir sur leur quartier. Avec une attention particulière pour les projets prenant place dans les quartiers politiques de la ville.

Nous souhaitons également renforcer notre soutien aux initiatives d'agriculture urbaine qui ont, elles, un objectif plus vivrier. Et qui entrent à part entière dans la construction de la sécurité alimentaire de notre territoire et plus largement, de notre projet alimentaire territorial.

Ainsi je vais vous proposer de voter favorablement à l'accompagnement de près de 27 structures pour une trentaine de projets et pour un montant global de 83 550 euros. Mais je vais également vous proposer la reconduction de la convention cadre avec l'association « Passe jardin » qui anime depuis plusieurs années, le réseau des jardins partagés de la Ville de Lyon et qui accompagne les dynamiques collectives par de la sensibilisation et de la formation.

Leurs objectifs sont les nôtres, faire de la Ville de Lyon une ville jardinée, accroître sa superficie nourricière, permettre l'autonomisation et la pérennisation des collectifs et des jardins dans le cadre d'une éducation populaire, solidaire et émancipatrice.

Par ailleurs, l'association « La légumerie » qui est bien connue pour ses actions de cuisine et de repas partagés, développe un ambitieux et beau projet de jardin d'habitants dénommé « l'Oasis de Gerland » dans le 7^{ème} en face des bains-douche.

Il développe actuellement le projet de la « Baraque du potager » conçue et construite collectivement, qui se veut une véritable cabane multifonctionnelle, alliant serre bioclimatique, espace de cuisine, espace de spectacle, lieu de rencontre et de mise en lien des habitants du quartier.

L'échéance de la convention signée avec la Ville de Lyon étant au 30 novembre 2022 et compte-tenu d'un besoin de délai supplémentaire pour la réalisation de ce beau projet, je vous propose d'approuver également par voie d'avenant : la prolongation de la durée de la convention d'investissement. Pour fixer une nouvelle échéance au 30 novembre 2024.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de voter favorablement. Merci.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je vais mettre cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Mme Trias.

4-22-3879-272 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Lancement de l'opération n° 60023841 « Développement des jardins citoyens » et affectation d'une partie de l'AP 2021-1 ; programme 00012

Merci Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Dans la continuité de la délibération présentée par Laura Arnod, cette délibération cette fois-ci d'investissement, concerne elle aussi les initiatives de jardinage collectif et participatif, regroupées sous l'appellation jardins citoyens qui comprend les jardins familiaux (ou ouvriers), les jardins partagés et également les jardins de rue. Ils représentent près de 25 hectares à Lyon et sont en constante progression.

La nature en milieu urbain a en effet de multiples bienfaits : lutter efficacement contre les îlots de chaleurs urbains, rafraîchir la ville, apporter bien-être et qualité de vie, réduire la pollution, agir pour la santé mentale et le lien social, favoriser la biodiversité.

C'est un enjeu majeur à la fois en termes de bien-être, de santé, d'adaptation au réchauffement climatique. Afin de répondre à cet enjeu, la Ville de Lyon s'engage dans un « Plan Nature » ambitieux qui permet d'investir massivement pour densifier et adapter le maillage végétal et ainsi tendre vers l'objectif des 10m² d'espaces verts disponibles par habitants préconisés par l'OMS. Les jardins citoyens participent à cette dynamique en mettant la nature dans le quotidien.

Concernant les jardins de rue plus particulièrement, concernés par la délibération. Ils sont maintenant dotés d'un cadre juridique depuis 2019 et se sont pleinement développés depuis le premier appel à projet de décembre 2020 :

- Rue Célu, rue Gigodot, rue Josephin Soulayr, rue Dangon, rue Jérôme Dulaar, rue Dumenge, rue Belfort, rue d'Austerlitz, rue Dumont d'Urville et tout autant de collectifs d'habitants jardinent donc leurs rues, en créant des micro-jardins aux pieds des arbres, aux pieds des immeubles ou sur des portions d'espaces verts déjà existants.

Les projets de jardinage participatif déposés par les habitants prennent différentes formes et certains sont des projets ambitieux qui permettent une désimperméabilisation plus importante du sol et donc contribuent plus efficacement à l'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre du plan de mandat et du « Plan Nature », une enveloppe de 1 million d'euros est proposée à délibération afin de permettre le développement de ces jardins et le renforcement de ce patrimoine.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je vais mettre cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vais laisser la présidence de séance à Mme Trias, 1^{ère} Adjointe, pour la présentation et le vote du compte administratif 2021.

4-22-273: Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Approbation du compte administratif 2021

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

En tant que 1^{ère} Adjointe et, au titre de ma délégation, je vais remplacer provisoirement M le Maire pour présenter le compte administratif de l'année 2021. Donc, le compte administratif est présenté par nature et code fonctions. C'est une photographie de l'année précédente. Il s'agit de comparer les prévisions du budget à ce qui a été réalisé.

En voici quelques éléments :

- Concernant les dépenses liées aux équipements transférés comme les crèches et les gymnases, celles-ci sont de 208 316 euros. Parmi les équipements transférés, les crèches notamment l'alimentation représente le 2^{ème} poste de dépenses pour la mairie du 4^{ème}. On constate une augmentation par rapport à l'exercice 2020, compte-tenu de la baisse d'activités qui était liée à la situation sanitaire de 2020. Cela dit, elles sont tout à fait maîtrisées car les dépenses liées aux équipements transférés ne dépassent pas la dotation allouée de 258 575 euros.
- Concernant les dépenses énergétiques, elles représentent 31% des dépenses. C'est le plus gros poste de dépense pour la Mairie du 4^{ème}. Même constat, elles passent de 125 000 euros à 151 000 euros entre 2020 et 2021. Cela s'explique avant tout par une activité supérieure en 2021 en comparaison avec des fermetures dues au contexte sanitaire en 2020 et tout cela couplé également à une augmentation tarifaire de l'énergie.
- Concernant la dotation d'animation locale, davantage d'événements et animations pour les habitants ont pu être organisés en 2021 et donc accompagnés financièrement comme par exemple : la célébration des 190 ans de la révolte des canuts (avec le festival Novembre des canuts), la Nuit blanche organisée par les commerçants de l'association Lyon côté Croix-Rousse fin août, ou encore l'organisation du goûter des aînés à la salle de la ficelle.
- Concernant les recettes, la dotation de gestion n'a pas été rebasée. Cela dit, en termes de résultats cumulé pour l'exercice 2021, les dépenses atteignent 490 392 euros et l'autorisation budgétaire est de 630 067 euros.

Donc, l'excédent brut atteint les 139 674 euros. Pour la sincérité budgétaire, il convient de déduire 28 472 euros de dépenses qui ont été commandées en fin d'année 2021, mais qui ont été réalisées sur l'exercice 2022. Elles seront affectées à l'exercice 2022.

Le résultat de clôture pour le compte administratif 2021 laisse donc apparaître un excédent net de 111 202 euros.

Il est en augmentation par rapport aux années précédentes mais reste raisonnable. La répartition de ce reliquat fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil d'Arrondissement.

Vous êtes donc invités à vous prononcer sur la délibération du Compte Administratif pour 2021.

Y a-t-il des interventions ?

DAVID KIMELFELD :

Mme L'Adjointe, simplement pour une explication de vote, assez traditionnelle. Bien évidemment, nous nous abstiendrons sur le compte administratif, non pas parce qu'il n'est pas sincère, parce qu'il l'est. Vous l'avez dit, quand on vote contre le budget, on s'abstient contre le vote administratif.

On sera attentif aussi, bien évidemment vous l'avez indiqué, ce sera pour un autre jour, à la répartition de l'excédent considérable à l'échelle de cet arrondissement de 111 000 euros, mais on aura l'occasion de s'en reparler je pense lors d'une prochaine délibération.

Je vous remercie.

ELODIE TRIAS :

Je mets le dossier aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à la majorité. David Kimelfeld, Sylvie Palomino et Anne Pellet s'abstiennent.

4-22-3896-274 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Programmation 2022 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 248 000 euros

Ça va être à moi, c'est toujours ceux qui reviennent qui parlent c'est curieux !

Cette délibération est dans la continuité de l'adoption de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour les années 2022-2026. Délibération adoptée au Conseil Municipal de janvier 2022.

Il s'agit de 248 000 euros de financements à l'échelle de la Ville pour des actions de médiation scolaire, d'accès aux droits, d'aide aux victimes, de prévention et lutte contre les violences faites aux femmes, de prévention de la récidive et d'insertion professionnelle.

Plus particulièrement sur le 4^{ème}, on peut relever :

- Les permanences hebdomadaires d'accompagnement administratif et numérique par l'association AMELY, qui ont lieu les 1^{er} et 3^{ème} lundi matin de chaque mois, sur rendez-vous.
- La lutte contre le harcèlement de rue avec la compagnie Le lien théâtre.

Ces évènements de théâtre de rue sont programmés sur les espaces publics les plus adaptés et fréquentés. Une intervention a eu lieu le 7 octobre dernier place des Tapis.

Je vous rappelle que la lutte contre les violences faites aux femmes est un objectif prioritaire de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

La répartition précise des actions sur les arrondissements sont encore en cours d'arbitrage.

Par ailleurs, une CONFÉRENCE PRÉVENTION SENIOR a eu lieu ce 29 avril en Salle du Conseil, ici même, a réuni une trentaine de personnes. Cette conférence était proposée par la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Rhône. Le but étant d'informer les seniors sur les infractions dont ils peuvent être les victimes :

- Vols par fausse qualité ;
- Vols par ruse ;
- Vols à l'arrachée ;
- Arnaques internet.
- Présentation de cas concrets
- Capacité de réaction lorsqu'on est victime d'une infraction.
- Du fonctionnement d'un commissariat sur la prise de plainte et les suites à donner.

S'il n'y a pas d'autre prise de parole ?

Mme Pellet.

ANNE PELLET :

Tous ces dispositifs sont forts intéressants et tant mieux s'ils se mettent en place avec cette dimension éducative qui est fondamentale.

Et je voudrais saluer aussi une autre initiative que j'ai relevée récemment de la police à la Duchère, ce samedi, pour une journée d'atelier d'animation sportive, qui est organisée par les forces de l'ordre aux bénévoles, membres de l'association « Raid aventure organisation » pour se rapprocher de la population. Ce qui devrait se décliner dans les quartiers, parce qu'elle est vraiment intéressante.

Ce qui est certain, c'est qu'il y a du boulot ! Quand on voit le niveau atteint par les agressions, petites certes, mais qui sont très déstabilisantes pour les citoyens, et qui les laissent dans un climat d'insécurité. Si je peux dire petite, c'est avec des gros guillemets quand même !

Je voudrais aussi en fait, revenir sur un message plus particulier pour ce qui s'est passé le dimanche 24 avril et dire tout d'abord tout mon soutien à celles et ceux qui ont subi de plein fouet ces agressions à la Mairie, aux bénévoles des bureaux de votes, aux Présidents, aux assesseurs, aux scrutateurs et aux élu-es que vous êtes et qui étiez là, ainsi qu'aux agents de la Ville de Lyon présents à la Mairie ce soir-là pour assurer la démocratie.

Dire mon soutien aussi aux forces de l'ordre et en particulier aux policiers qui ont été impactés, même certains je crois blessés.

Je voudrais ajouter que quand je pense que certains m'ont reproché cet hiver de dire du mal de notre Croix-Rousse si paisible selon eux, quand je ne faisais que relever et alerter les incivilités croissantes subies. Ces personnes vont-elles donc reprocher à la presse de parler de tirs de mortiers d'artifice dangereux contre la Mairie et des images impressionnantes relayées qui faisaient l'écho à celles vues 15 jours plus tôt à la Mairie du 1^{er} arrondissement.

Parler de la réalité, c'est ça la question. Peut-on aussi laisser dire que les militants exprimaient par la violence ce que vous avez qualifié de légitime frustration.

Où est la légitimité dans ces agressions ?

Ce sont les mêmes personnes, soutiens de l'ultra gauche, qui prônent la « désobéissance civile », dont on ne se demande plus qui sème le vent pour récolter cette tempête contre la démocratie. A quoi sert alors leur bulletin de vote ?

Alors oui, l'élue centriste que je suis, dénonce ces méthodes et actions qui saccagent au-delà de notre Croix-Rousse, notre République et ses symboles. Je dénonce ces méthodes et actions qui méprisent la chance que nous avons de vivre en démocratie et je demande que les moyens soient mis en place, caméras comprises, pour ramener au calme et à la sécurité la Croix-Rousse avec les autorités compétentes plus largement. En tenant compte des demandes réitérées du Préfet de Région pour une action plus efficace avec la Mairie, sans que les habitants en subissent les discordances.

Merci.

REMI ZINCK :

Merci.

Simplement, puisque vous parlez de ces incidents qui ont eu lieu le soir du second tour, pour faire un petit résumé rapide et peut-être pour remettre les choses un petit peu à la hauteur où elles devraient être à mon avis. Cette manifestation qui a eu lieu, était attendue, elle était annoncée.

J'avais d'ailleurs eu de la part de M Fernandez le Directeur de la police municipale, un message et un appel (la veille je crois, sous réserve) déjà assez anticipé pour me dire qu'il enverrait des forces de police. Ces dernières, je parle de la police municipale, étaient présentes devant la Mairie en fin d'après-midi vers 18/19h, ils étaient déjà, alors que les bureaux de vote fermaient à 20h, déjà présents sur le Boulevard. Et en effet, c'est le groupement opérationnel mobile c'est-à-dire la police municipale qui a répondu à ces attaques de feux d'artifices.

A l'intérieur de la Mairie, je sais que beaucoup d'agents présents ont eu peur. C'est légitime. C'était des feux d'artifices, c'est très impressionnant, ça fait du bruit, ça fume, ça sent la poudre. C'était l'objectif clairement.

Concernant la police elle était là, elle a fait son travail, je sais qu'il existe une polémique avec le Préfet sur l'arrivée ou non dans les temps de la police nationale. Je laisse ce débat au niveau du Préfet et du Maire de Lyon, je ne vais pas rentrer dans ce débat-là.

Moi je sais que la police municipale était là et que c'est elle qui était devant la porte de la Mairie et elle seule. Je les remercie d'ailleurs, j'ai eu l'occasion de le faire par message à M Fernandez et à M Chihi, notamment du chef d'équipe qui était là. Après je mesure aussi que c'était des feux d'artifices et qu'à aucun moment il y a eu une volonté de détruire les bâtiments de la Mairie, ils auraient pu envoyer des cailloux, ça c'est déjà vu dans le temps sur d'autres occasions, là ça n'a pas été le cas.

Concernant les caméras, les gens qui étaient posés-là étaient côté 1^{er} arrondissement, et si vous connaissez le 1^{er} vous verrez qu'il y a des caméras sur le Boulevard de la Croix-Rousse côté 1^{er}. Et les caméras ça s'oriente, donc la Mairie du 4^{ème} arrondissement est très visible à partir des caméras qui sont postées sur le 1^{er}. Ces jeunes-là - moi j'étais à l'intérieur donc je n'ai pas vu exactement qui il y avait, je ne suis pas sorti moi-même je ne vous le cache pas ! - ils ont été suivis derrière et la police a fait son travail, elle a suivi comme elle a pu, a fait ses missions, a essayé de faire au mieux. C'est factuellement ce qu'il s'est passé, après tout le reste pour moi est polémique. Je rends tout simplement hommage aux agents.

Je sais que le Maire de Lyon viendra les rencontrer très prochainement pour les remercier, les soutenir dans ce moment qui a été un peu difficile pour elles et eux, mais personne n'a été blessé d'ailleurs, je tiens à le dire aussi.

DAVID KIMELFELD :

Je vais prendre la parole avant vous pour vous permettre de conclure. D'abord pour dire que bien évidemment il y a un soutien je crois de tous les élus, quelles que soient leurs couleurs, aux forces de l'ordre dans ces situations-là, mais aussi aux agents de la Mairie, aussi aux élus sans doute qui étaient présents et d'autres sans doute, citoyens, citoyennes qui traînaient là après avoir dépouillé j'imagine.

C'est important de les soutenir et de leur adresser un message de soutien. Je pense qu'en matière de sécurité, la polémique n'est jamais très bonne, et en tout cas elle ne répond pas aux besoins de sécurité de nos concitoyens et tous les débats qui ont consisté à expliquer que les uns les autres étaient là ou non, à mon avis, ça ne bénéficie qu'à celles et ceux qui agressent, et jamais aux citoyens, aux citoyennes et encore moins aux forces de police.

En ce qui concerne la vidéo surveillance, on l'entend arriver ici, vous connaissez ma position M le Maire, j'ai entendu quelques fois la vôtre, jamais opposé à la vidéo surveillance sur le 4^{ème} arrondissement, simplement force est de constater que l'on fait avec les moyens que nous avons et qu'il y a sans doute des quartiers plus prioritaires dans un déploiement de la vidéo surveillance. Ce n'est pas les offres réitérées du Président de Région qui, chaque fois qu'il en a l'occasion, explique qu'il veut mettre à disposition des moyens. Mais ce n'est pas la question de moyens, la Ville de Lyon a les moyens d'installer d'autres caméras de vidéosurveillance.

C'est une décision politique, que doit assumer le Maire de Lyon en fonction des choix qu'il fait. Mais ce n'est pas le soutien de la Région qui viendra régler quoi que ce soit.

Encore une fois je terminerai par cela, la Région au lieu de proposer son aide pour les caméras, devrait renouveler son aide à la culture, ce qui amène aussi quelques fois un peu de sécurité.

Tout simplement.

REMI ZINCK :

Merci de cette intervention.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je vais mettre cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

4-22-275 : Rapporteur : REMI ZINCK

Question : Question orale du 4^{ème} arrondissement au Maire de Lyon

Enfin je finis avec la question orale qui sera posée au Maire de Lyon lors du prochain Conseil Municipal. Je vous la lis, vous en avez eu connaissance :

« Sensibiliser les enfants aux mobilités douces, au savoir rouler, les préparer à l'autonomie sont des demandes qui émergent des écoles du 4^{ème} arrondissement. M le Maire de Lyon, quelles sont les actions, les aménagements dans l'espace public et dans les écoles publiques à destination des enfants et de la communauté éducative que la Ville pourrait développer pour pouvoir permettre de répondre aux demandes d'accompagnement des enfants vers les mobilités douces ? ».

ANNE PELLET :

C'est une jolie question, il me semble qu'on peut toujours faire mieux ça c'est clair, on peut toujours poser la question. Il me semble que ça fait très longtemps que l'on sensibilise des enfants dans les écoles, et que régulièrement on leur fait passer des exercices, des tas de choses, et même des petits diplômes, moi j'ai vu ça souvent, où est la nouveauté dans la question ?

REMI ZINCK :

Alors si Mme Arnod vous voulez répondre puisque c'est une question qui concerne les écoles ?

LAURA ARNOD :

Déjà au niveau de l'éducation nationale, le savoir rouler, ce n'est plus le cas dans le programme de l'éducation nationale les petits diplômes. Mais au-delà de ça, la question du savoir rouler elle ne s'arrête pas seulement à l'apprentissage du vélo dans l'enceinte de l'école, on parle vraiment au niveau global de l'accès en mobilité douce et pas qu'en vélo, il y a aussi la question de la marche, de la trottinette, les draisiennes pour les plus petits.

On parle également de l'extérieur de l'école pour les accès, les outils qui seront mis à disposition pour permettre aussi aux enfants de se rendre avec des modes doux. Les projets aussi qui permettent d'aménager la ville pour faciliter l'éco-mobilité. Ce n'est pas la question simplement, même si ça fait partie intégrante de la question qu'on pose.

Effectivement, il y a une continuité des choses qui ont été faites, mais on peut aller beaucoup plus loin.

REMI ZINCK :

M Kimelfeld ?

DAVID KIMELFELD :

Simplement en fait la continuité surtout c'est la difficulté que nous avons connu, quand on est dans la majorité, de poser une question au maire de Lyon. Mme Pellet vous ne le savez peut-être pas, mais c'est surtout de ne pas lui poser une question piège, de ne pas l'embêter.

C'est vrai que les questions d'arrondissement sont toujours sans saveur, elles l'étaient avant, elles le restent ! Il faut l'assumer c'est comme ça !

Soit c'est souvent une question sans saveur soit c'est une question qui permet au Maire de Lyon de valoriser son action, c'est la règle et quand on est dans l'opposition, on essaye de poser des questions qui essayent de piéger le Maire de Lyon.

Si vous voulez ouvrir totalement M le Maire de Lyon la possibilité aux arrondissements, je lui fais une proposition, c'est de donner une question à la majorité, une question à l'opposition et vous verriez qu'en Conseil Municipal, les choses seraient tout de suite beaucoup plus amusantes.

C'est ça Mme Pellet !

REMI ZINCK :

Mais je crois que Mme Palomino au Conseil Municipal ne se prive pas ! J'y suis je le constate !

Par rapport à cette question il faut quand même que je la mette aux voix !

Même si je ne sais pas si elle est sans saveur et sans intérêt !

ANNE PELLET :

M le Maire je voulais juste dire que je me doute bien que votre question elle est faite comme elle est, mais ça m'amuse et c'est important quand même d'aller plus loin dans le raisonnement c'est tout !

REMI ZINCK :

Je crois qu'elle amuse beaucoup de gens !

Je vais mettre cette question aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

J'aurai donc l'immense privilège de poser cette belle question en Conseil Municipal.

Merci. La séance est close.